

COMMUNIQUE DU CERI/SciencesPo (UMR 7050 du CNRS)
ASSEMBLEE GENERALE DU 11 FEVRIER 2009

Le personnel du CERI réuni le 11 février 2009 en assemblée générale affirme sa participation au mouvement de protestation nationale contre les réformes déjà mises en œuvre ou envisagées dans l'enseignement et la recherche, et tout particulièrement contre la réforme du statut d'enseignant-chercheur et le démantèlement du CNRS.

Le CERI tient à s'associer à l'émotion ressentie par l'ensemble de la communauté scientifique face au discours du Président de la République du 22 janvier et au mépris dont il a témoigné à l'égard de celle-ci.

Le CERI considère que Sciences Po., membre de la communauté académique, se doit d'être partie prenante à ce mouvement et appelle l'ensemble des personnels de l'établissement à contribuer à son amplification.

Le CERI souligne le lien fort qui existe entre la situation que connaît d'ores et déjà Sciences Po et ce qui tend à se mettre en place au niveau national. Il en est ainsi d'un présidentialisme managérial que l'évolution de l'université, telle que projetée, tend à généraliser, tout comme des modalités de recrutement et d'évaluation.

Face à cette situation, il nous paraît indispensable de défendre l'indépendance des métiers du savoir et d'affirmer le laboratoire comme le lieu naturel de l'exercice de nos métiers (chercheurs, enseignants-chercheurs, accompagnateurs de la recherche, doctorants, post-docs).

Aussi le CERI appelle-t-il à une réflexion collective de l'ensemble des personnels de Sciences Po concernant l'exercice des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur, le recrutement, l'évaluation, la carrière, le statut des enseignants-chercheurs et des chercheurs, les possibilités offertes aux doctorants et aux postdocs ainsi que la gouvernance au sein de l'établissement. Le CERI souligne l'importance à ses yeux de la collégialité et de la pleine inscription de Sciences Po dans la communauté académique et dans le champ des sciences sociales.

En conséquence, le CERI :

1. décide un moratoire du laboratoire sur toutes les expertises de l'ANR et de l'AERES – voté à l'unanimité
2. demande au directeur du CERI, face aux propos tenus par le Président de la République, d'exprimer ses réticences à apporter l'expertise du centre aux administrations – voté à l'unanimité
3. se déclare laboratoire en lutte – voté à l'unanimité.